



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20251021-MPG072025006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2025

Publication : 26/12/2025

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 21 octobre 2025 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 17/10/2025.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, GONZALEZ Éric, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BONNET Philippe, FOUILLAT Christine, PILON Denis, FONGARLAND Jean-Jacques, BEFORT Jean-Marc, PERONNET Jean-Marc, SERAILLE Loïc, BOREL Anne-Marie, VIGNON Philippe, BERTALOTTO Frédérique, PLASSE Elodie.

Absents excusés : DUTEL Noémie, SUREDADA Jennifer.

Secrétaire de Séance : BOREL Anne-Marie

MPG/ 07 2025 006

TARIFS COMMUNAUX 2026

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs communaux pour l'année 2026. Chaque prestation ou service fait l'objet d'un temps d'échange et d'un arbitrage puis les tarifs ci-après sont proposés :

Photocopies urbanisme		
Photocopie d'un plan matrice cadastrale A4		1,00 €
Photocopie d'un plan matrice cadastrale A3		1,50 €
Cimetière		
Concession de 50 ans par m ²		260,00 €
Concession de 30 ans par m ²		137,00 €
Concession de 15 ans par m ²		70,00 €
Columbarium		
15 ans 1 emplacement de 4 urnes		615,00 €
30 ans 1 emplacement de 4 urnes		923,00 €
15 ans 1 emplacement de 2 urnes		301,00 €
30 ans 1 emplacement de 2 urnes		454,00 €
Location matériel		
Location tables (hors association)		4,50 €
Location bancs (hors association)		3,00 €
Salle d'animation		
Manifestations "Belote et Loto" des associations		
Grande salle		254,00 €
Petite salle		218,00 €
Les deux salles		421,00 €
Associations et particuliers Panissièreois		
Grande salle		308,00 €
Petite salle		262,00 €
Les deux salles		480,00 €
Forfait Week End - Grande salle		512,00 €
Forfait Week End - Petite salle		450,00 €
Forfait Week End - les deux salles		766,00 €
(Pas de location possible pour les non panissièreois)		
Forfait Vaisselle (sauf associations)		57,00 €

Médiathèque municipale		
Abonnement individuel adultes		10,70 €
Bénévoles médiathèque actifs		Gratuit
Abonnement enfants 0 à 15 ans		5,00 €
Gratuité pour les enfants en CP (sur justificatif)		
Forfait annuel pour les structures d'hébergement de personnes âgées		10,70 €
Pénalités si 21 jours de retard, puis 31 jours.		2,00 €
Comités d'entreprises :	Adultes	Enfants
Nbre adhésions : de 1 à 10	10,70 €	5,00 €
Nbre adhésions : de 11 à 20	10,20 €	4,60 €
Nbre adhésions : de 21 à 30	9,20 €	4,10 €
Nbre adhésions : de 31 à 40	8,20 €	3,10 €
Nbre adhésions : de 41 à 50	7,20 €	2,10 €
Marchés		
<i>Emplacement fixe dit "abonnement"</i>		
mètre linéaire abonnés (avec électricité)		1,20 €
mètre linéaire abonnés (sans électricité)		1,00 €
<i>Emplacement occasionnel</i>		
mètre linéaire (commerçants non sédentaires occasionnels)		1,50 €
Commerces sédentaires		
Chevalet /an		15,00 €
Terrasse jusqu'à 10 m ² inclus / an		30,00 €
Terrasse au-delà de 10 m ² / an		60,00 €
Foire		
Attractions (le m ²)		1,30 €
Cirques		17,50 €
Mètre linéaire Forains		1,70 €
Matériels agricoles, voitures, etc..., l'unité		3,00 €
Emplacement pour véhicule avec stationnement répété ou occasionnel (hors marché)		
Par emplacement : jusqu'à 10 m ² sans électricité		4,30 €
avec électricité		5,30 €
de 11 m ² à 20 m ²		11,00 €
de 21 m ² à 30 m ²		22,00 €
de 31 m ² et plus		46,00 €

Pour la location de la salle d'animation : le paiement par carte bleue ou par chèque est possible ; la caution est fixée à 1000€ et sera restituée une semaine après la location (sauf si des dégradations sont constatées) ; l'acompte est de 50% du montant de la location ; un remboursement n'est envisageable qu'en cas de décès ou d'événement relevant d'un cas de force majeur attesté par un justificatif

Pour la location de la Ferme Seigne : le prix de la location des draps est fixé à 5€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 19 Pour,

- Approuve les tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2026 et note que les autres tarifs instaurés sont inchangés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- A Monsieur le Trésorier de Feurs.

Le Maire
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance
Anne-Marie BOREL





Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 26 décembre 2025. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télerecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.